

Reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet

RÉUNION PUBLIQUE

Date de la réunion : 28/11/2023

Association musicale Sainte-

Lieu : Cécile

1, place Raphel

Auteur : Laurence GONTARD

Nicaya conseil

Entité : Assistant concertation au
GPMM et à SNCF Réseau

Date : 19/12/2023

101 PARTICIPANTS

INTERVENANTS

1. Nadia BOULAINSEUR	Maire du 15/16 de Marseille
2. Cyrille LE VÉLY	SG de la préfecture des Bouches-du-Rhône
3. Stéphane PITON	SNCF Réseau
4. Rémi COSTANTINO	Directeur adjoint, GPMM
5. Frédéric LEMOINE	GPMM
6. Philippe AFFRE	Commandant de port, GPMM
7. Perrine PRIGENT	Adjointe au Maire de Marseille
8. Hervé MENCHON	Adjoint au Maire de Marseille
9. Laure-Agnès CARADEC	Conseillère municipale, Ville de Marseille
10. Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON	Conseillère régionale, Région Sud
11. Damien PIGA	ATMO Sud
12. Stéphane SAINT-PIERRE	Nicaya Conseil

1. Introduction

Accueil par Nadia Boulainseur, Maire des 15^e/16^e arrondissements

- Rappelle le contexte de la réunion publique dans la démarche globale de concertation menées par les maîtres d'ouvrage depuis plus d'une an et dans le prolongement de la réunion publique du 14 novembre ;
- Salue l'exercice démocratique déployé autour de ce projet et remercie le public présent ;
- Rappelle la rupture entre le projet proposé en 2023 et celui présenté en 2015 qui n'avait alors pas recueilli l'assentiment des élus de secteur ;
- Explicite les raisons de son soutien au projet actuel, à savoir :
 - o La création d'un espace de fraîcheur, le Parc des Aysgalades, coulée verte de près de 20 hectares dans les quartiers nord ;
 - o La décarbonation du transport de marchandises grâce au report modal de la route vers le fer, qui réduira le nombre de poids-lourds en circulation ;
 - o La création d'infrastructures de proximité à taille humaine, grâce à la répartition des flux de marchandises entre le terminal de Med Europe et celui de Miramas ;
 - o Le maintien et le développement des emplois en lien avec les activités portuaires ;
- Réaffirme le soutien de la Mairie des 15/16^e arrondissements vis-à-vis du projet, conditionné au fait qu'il ne fait courir aucun risque sanitaire à la population.

Demande de l'association Cap au Nord de photographier les listes d'émargement de la réunion pour organiser, avec la Fédération des CIQ du 15/16, une réunion préparatoire à l'Enquête Publique avec les participants qui le souhaitent.

2. Déroulé de la réunion

Après la présentation des intervenants et des consignes de prise de parole par Nicaya Conseil, la réunion publique s'est déroulée en 4 temps, avec alternance de séquences de présentation, en réponses aux questions posées lors de la précédente réunion publique, et d'échanges sur :

- L'amélioration du cadre de vie
- Les conditions d'exploitation du port et ses perspectives de développement
- Le fonctionnement du raccordement ferroviaire de Mourepiane
- La sécurité

Le support de la réunion est disponible sur le site internet : <https://www.concertation-reconstitution-canet.fr>

3. Synthèse des réponses apportées et des échanges sur l'amélioration du cadre de vie

Réponses apportées :

- Par Damien Piga, directeur des relations extérieures, ATMO Sud, sur la qualité de l'air qui évolue positivement depuis les années 2000, avec une diminution de l'ensemble des polluants sur le territoire, mais avec des concentrations en CO₂, soufre et dioxyde d'azote qui demeurent au-dessus des seuils limites recommandés par l'OMS ;
- Par Perrine Prigent, adjointe au maire de Marseille, sur les actions engagées par la Ville pour améliorer la qualité de l'air (saisine de l'Agence Régionale de la Santé pour lancer une Évaluation Quantitative d'Impact sur la Santé, réflexions sur la mise en œuvre de Zones à Faibles Emissions), pour réduire les nuisances liées à l'activité portuaire, dans le cadre du Dialogue Ville-Port, pour améliorer les mobilités, avec notamment la prolongation du tramway, l'extension des pistes cyclables les projets et des travaux de voirie dans le cadre du projet Grand Estaque ;
- Par Hervé Menchon, adjoint au maire de Marseille, sur les actions engagées par la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants du littoral nord, à travers l'élargissement des plages de Corbières, la création de promenades en bord de mer, d'aires marines et éducatives ou encore le grand plan pour les écoles ;
- Par Laure-Agnès Caradec, en tant que conseillère métropolitaine, vice-présidente du Conseil départemental et présidente d'Euroméditerranée, sur le prolongement aussi rapide que possible du tramway pour assurer la desserte des quartiers nord, le grand parc urbain des Ayalades et le financement à hauteur de 8 M€ de mesures pour améliorer l'isolation phonique des logements, dans le cadre du projet ;
- Par Isabelle Campagnola-Savon, conseillère régionale, sur le financement, dans le cadre du budget 100% climat de la Région, de 14 M€ pour accélérer l'électrification à quai des navires de croisières dès 2025, et sur le projet LNPCA qui permettra d'offrir plus de TER et sera bénéfique sur le fluidification de la circulation routière.

Des participants, inquiets de l'évolution de la qualité de l'air, demandent des précisions sur le calendrier de déploiement du branchement électrique des navires à quai (CENAQ) et sur les carburant utilisés par les navires.

Réponse du GPMM :

- Les études réalisées sur la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet du projet.
- La connexion électrique des navires à quai répond à une ambition forte et rapide d'amélioration de la qualité de l'air au niveau du port. A date, tous les navires de Corsica Ferries et de la Méridionale se connectent à quai. Certains ferries se connectent également sur le terminal du Cap Janet. À partir de 2025, deux connexions à quai seront opérationnelles pour les croisiéristes. À partir de 2028, les terminaux rouliers, réparation navale et conteneurs seront également connectés.
- Cette capacité de branchement à quai des navires est exceptionnelle en France et en Europe et des études sont en cours pour connaître précisément l'effet des connexions à

quai sur la qualité de l'air, les concentrations en soufre, dioxyde d'azote et particules fines ayant déjà diminué de 30 à 40%.

- Les normes sur les des carburants évoluent également pour réduire les émissions. Une zone SECA, au sein de laquelle la teneur en soufre des carburants est fortement limitée, a été actée en Méditerranée. Des discussions entre Etats européens sont en cours pour la mise en place d'une zone NECA, avec limitation forte de la teneur en dioxyde d'azote des carburants, en Méditerranée.
- Le GNL (Gaz Naturel Liquéfié) qui n'émet aucun soufre et aucune particule fine, mais génère des émissions carbone, est de plus en plus utilisé et a des effets positifs sur les émissions globales de gaz à effet de serre.

Un participant interroge sur l'avenir des pistes cyclables, trop peu nombreuses actuellement.

Réponse de la Ville de Marseille

- Le plan vélo est une priorité pour la Ville et sa mise en œuvre va permettre de concilier l'ensemble des flux de déplacement.

Des participants confirment la nécessité de créer un parc au niveau des Aygaldes.

4. Synthèse des réponses apportées et des échanges sur les conditions d'exploitation du Port et ses perspectives de développement

Réponses apportées :

- Par Rémi Costantino, directeur général adjoint du GPMM, sur le développement du fret maritime sur les bassins Est, qui en traitant uniquement le trafic méditerranéen (9 navires par jour), représentent seulement 15% du total du trafic du port et sur lesquels l'évolution du trafic maritime, estimée à +1% par an, sera absorbé par l'optimisation du remplissage et l'accroissement de la taille des navires.
- Par Frédéric Lemoine, chef du département assistance à maîtrise d'ouvrage du GPMM, sur les incidences si les objectifs de report modal ne sont pas atteints. Si le projet ne se faisait pas, toutes les marchandises chargées sur des trains seraient transportées par camions, ce qui impliquerait plus de camions sur les routes. Si le report modal est moins important que prévu, il y aura quand même plus de trains et moins de camions que sans projet mais dans une moindre proportion.
- Par Frédéric Lemoine, GPMM, sur l'évolution de l'organisation des activités sur le terminal de Mourepiane avec le projet, qui prévoit :
 - o le déplacement du traitement des conteneurs vides et du parc à ferraille, respectivement sur le terre-plein de Saint-André et le poste 22,
 - o l'augmentation du nombre d'opérations réalisées, mais la réduction de leur impact sonore grâce à la performance du matériel utilisé

Des participants remettent en cause les scénarios de report modal présentés en l'absence d'une offre ferroviaire compétitive (nombre de sillons fret insuffisant, manque de fiabilité, coût plus élevé...)

Réponse de la Ville de Marseille.

- Le projet est une première étape nécessaire vers la décarbonation du fret qui devra être suivie d'incitations de la part des pouvoirs publics pour favoriser les changements de pratiques des acteurs économiques.

Des participants de la Castellane saluent la création d'emplois permise par le projet dans les quartiers nord et demandent quels types d'emplois seront créés et s'ils pourront bénéficier aux jeunes et aux publics les plus défavorisés.Réponse du GPMM.

- Le projet vise à maintenir et à développer l'emploi sur le territoire, aucune automatisation du terminal de Mourepiane n'étant envisagée. Aujourd'hui, 1/3 des employés habitent Marseille.
- Les nouveaux emplois créés en phase travaux et en phase exploitation seront, dans la mesure du possible, orientés par le GPMM vers les demandeurs d'emplois locaux, grâce à des clauses d'insertion prévues dans les marchés de travaux

Des participants se plaignent des nuisances engendrées par les activités portuaires sur les quartiers riverains.Réponse du GPMM.

- La mise en place d'un comité de suivi est proposée pour améliorer les relations de voisinage entre les activités portuaires, essentielles à l'économie marseillaise, et les riverains. Ce comité de suivi qui se traduira par des rencontres périodiques entre des riverains, le GPMM et les opérateurs permettrait de vérifier les actions réalisées et d'identifier celles à engager.

Réponse de la Ville de Marseille

- Dans le cadre du dialogue Ville-Port, des échanges ont déjà pu avoir lieu, que la Ville a la volonté de renforcer. La création d'un comité de suivi serait de nature à favoriser un dialogue régulier entre riverains et porteurs de projet.

Des participants demandent le remplacement des appareils de traction thermiques par des appareils électriques.Réponse du GPMM.

- Il est actuellement impossible, comme dans n'importe quel port, d'opérer des conteneurs sur des lignes ferroviaires électrifiées, en raison de la présence de caténaires qui empêcheraient le déchargement et le chargement des conteneurs.
- Concernant les véhicules thermiques utilisés pour les opérations de manœuvre, le GPMM s'est engagé à les remplacer par des engins moins polluants, dès qu'une solution technique existera sur le marché.

Un participant demande quel dispositif pourrait être mis en place pour enregistrer et traiter le plus rapidement possible les plaintes des riverains.Réponse du GPMM :

- Il existe un numéro vert à contacter en cas de problème.

6. Synthèse des réponses apportées et des échanges sur la sécurité

Réponses apportées :

- Par Philippe Affre, Commandant de port, Chef du département Sécurité Nautique et Opérations au GPMM, sur l'étude de danger du Terminal Med Europe qui fera l'objet d'une révision quinquennale en 2024 ;
- Par Philippe Affre, GPMM, sur la déclaration systématique et le contrôle de la durée de transit des marchandises dangereuses réceptionnées sur le port et sur le fait qu'aucune autorisation SEVESO ne pourrait être accordée sur les bassins Est ;
- Par Stéphane Piton, SNCF Réseau, sur l'équipement du tunnel du Soulat pour répondre aux exigences d'intervention des pompiers et sur l'absence de croisement de trains dans le tunnel de manière à réserver une voie libre aux secours.

Des participants demandent si des risques sanitaires ont été identifiés par les maîtres d'ouvrage.

Réponse du GPMM.

- Aucun risque sanitaire majeur n'a été identifié par le GPMM.

Réponse de la mairie du 15/16

- La Mairie de secteur, qui ne mettra en aucun cas les habitants de son territoire en danger, a conditionné son soutien au projet au fait qu'il soit dénué de risques sanitaires.

Des participants ne comprennent pas pourquoi une nouvelle étude de danger n'a pas été réalisée en amont de l'Enquête Publique.

Réponse du GPMM.

- Le projet n'apportant pas de modifications significatives sur les règles de traitement des marchandises dangereuses sur le terminal, une nouvelle étude de danger n'est réglementairement pas nécessaire. L'étude de danger du terminal sera d'ailleurs mise à jour en 2024 dans le cadre de la révision quinquennale réglementaire.

7. Clôture de la réunion

Cyrille Le Vély, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, a clôt la réunion en rappelant que :

- le préfet serait attentif à tout ce qui a été dit à l'occasion de ces deux réunions publiques ;
- le projet permettra, à terme, de délester les quartiers nord de certaines nuisances car 50% du trafic n'entrera plus dans Marseille ;
- en l'absence d'un plan B utilisant le faisceau d'Arenc, la préfecture soutenait la version actuelle du projet et la transformation du site ferroviaire du Canet en parc des Aygaldes ;
- le projet actuel n'a plus rien à voir avec celui qui avait été présenté en 2015.

Il a également encouragé la création d'un comité de suivi des engagements des maîtres d'ouvrage sur la réduction des nuisances, s'est engagé à ce que les quartiers nord, et notamment les jeunes, bénéficient des retombées économiques du projet et a invité les participants à s'exprimer à

nouveau au moment de l'enquête publique s'ils le souhaitent.